

 Listen to this article

Jean 8 : 12, 31--36

« Si donc le Fils vous affranchit, vous serez réellement libres ». - Jean 8 36.

Le discours de notre Seigneur, rapporté dans ces versets, fut probablement prononcé le jour qui suivait le huitième ou grand jour de la Fête des Tabernacles. C'est ce qui paraît ressortir de ce qui est dit dans les deux premiers versets du chapitre dont nous tirons notre leçon et dans le dernier verset du chapitre sept. Bien que le huitième jour ait été le dernier de cette Fête, il semble que les Juifs célébrèrent celle-ci, jusqu'à un certain point, un jour de plus, étant peu disposés à abandonner les joies qu'ils éprouvaient au cours d'une telle festivité. D'après une autre manière de voir, l'enseignement contenu dans les versets faisant l'objet de notre étude est la suite ou une partie du discours que notre Seigneur fit le huitième jour.

On rapporte que près du Portique où Jésus prononça ce discours (dans la partie du temple appelée Cour des Femmes et qui était ouverte aux hommes aussi bien qu'aux femmes) il y avait des grandes lampes pendant le temps que se déroulait la fête. Ces lampes ou candélabres, ornées et dorées, avaient environ vingt trois mètres de hauteur et projetaient une grande lumière (extraordinaire pour ce temps-là) sur toute la ville. Il est fort possible que ces candélabres aient suggéré à Jean l'idée de prendre comme sujet de Son discours la lumière du monde. Mais il est possible aussi que notre Seigneur ait prononcé les paroles rapportées dans le verset douze à l'occasion d'une certaine cérémonie observée par les Juifs et que l'écrivain Buxdorf nous décrit en ces termes :

« Le neuvième jour, c'est-à-dire celui qui suivait les huit jours de la Fête des Tabernacles, est également un jour solennel et il est appelé « la Fête de la Joie à cause du don de la Loi ». On lisait en effet ce jour-là la dernière partie de la Loi, les autres parties ayant été lues chaque semaine au cours des sabbats précédents.

Ce neuvième jour, les Juifs avaient la coutume de sortir de leur coffre tous les livres de la Loi et, après les avoir ouverts, ils posaient sur ceux-ci une lampe, voulant se conformer à ce qui est écrit dans les Proverbes 6 : 23, et plus particulièrement dans le Psaume 119 : 105. » Synag. Jud., C. XXII.

Cet acte, considéré symboliquement, donnerait à entendre, tout d'abord, que la Loi juive était une lumière et, ensuite, que cette lumière, autrement dit la Loi juive serait remplacée un jour par la vraie lumière qui est l'Évangile de la grâce de Dieu en Jésus-Christ, notre Seigneur.

On peut encore supposer qu'à la fois cette cérémonie et ces deux grandes lampes ont pu inspirer à notre Seigneur la leçon qu'il s'efforça d'inculquer dans l'esprit de Ses auditeurs, car l'un et l'autre pouvaient admirablement servir d'exemple pour Son enseignement. La cérémonie pouvait inspirer les pensées suivantes à notre Seigneur : le monde est dans les ténèbres et a besoin de la Lumière de la Vie, et celui qui marchera dans la lumière ne bronchera point. La lumière des candélabres pouvait suggérer l'idée, également compréhensible, qu'un jour le voile de l'ignorance sera enlevé, que l'esprit de la vérité sera discerné et qu'alors Jésus, la véritable Lumière, éclairera tout homme venant dans le monde, lui faisant voir le caractère de Dieu, saisir les enseignements de Sa loi, et comprendre les conditions auxquelles les humains devront se soumettre pour obtenir la vie éternelle.

On pourrait admettre encore une autre hypothèse. Comme la Fête des Tabernacles représentait tout le temps qu'Israël séjourna dans le désert avant son entrée en Canaan, Jésus, en déclarant qu'Il était la Lumière du monde et que celui qui Le suivait ne marcherait pas dans les ténèbres, pouvait avoir à l'esprit la colonne de feu et de nuée qui, éclairant les enfants d'Israël, les conduisait pendant leur voyage dans le désert mais qui était pour leurs ennemis, lorsque ceux-ci étaient à leur poursuite, un nuage de grande obscurité. Cette pensée s'accorde parfaitement avec les autres, car nous savons que l'Israël spirituel s'achemine vers la Canaan céleste, à travers le désert du péché, et que notre Seigneur et Ses enseignements sont une lumière et un guide pour ces Israélites spirituels, pour toute la maison de la foi, mais en particulier pour ceux qui sont vigilants et attentifs au conseil de Dieu.

L'école de Christ

Les versets 31 et 32 nous montrent clairement que ce lien de parenté qui unit les disciples à Christ au moment de la consécration n'est pas indissoluble. Dans ces versets, notre Seigneur expose que seuls ceux qui Le reçoivent comme Sauveur et qui acceptent les privilèges et les bénédictions qu'Il leur offre peuvent être ses disciples» Et, comme on peut

le remarquer dans ces versets, être disciple ne veut pas dire être professeur ; au contraire, un disciple est pour commencer un novice qui est enseigné par le Maître afin de parvenir moralement et intellectuellement à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite de Christ. Bon nombre de gens du monde attendent la perfection de la part de tous ceux qui portent le nom de Christ ; c'est une erreur d'avoir une telle pensée. Les Chrétiens eux-mêmes se trompent aussi lorsqu'ils s'imaginent qu'une entière consécration au Seigneur devrait produire en eux une perfection instantanée. Certains Chrétiens vont même jusqu'à prétendre, non sans se rendre coupables, qu'ils sont exempts de péchés, faisant ainsi supposer qu'ils n'ont pas besoin de Sauveur ni de mérites pour couvrir leurs imperfections, leurs péchés commis, soit en négligeant de faire une chose, soit en faisant une chose qu'ils ne devaient pas faire, Le véritable enseignement à cet égard est exposé clairement dans la Parole de l'Éternel. Elle nous dit que les pécheurs ne sont pas appelés tout d'abord à être des disciples, mais ils sont appelés à la repentance et à la foi au Rédempteur. C'est ensuite qu'ils peuvent se consacrer entièrement au Seigneur, bénéficier de Ses mérites et devenir des disciples, des élèves à l'école de Christ.

Pourquoi entrons-nous à cette école ? Quelles leçons devons-nous y apprendre ? Et pour quelles raisons cherchons-nous à apprendre ces leçons et nous consacrons-nous pour les étudier ?

Ce qui encourage à entrer à cette école, c'est l'invitation que le Père Céleste adresse aux croyants qui s'approchent de Son Trône de grâce par le chemin nouveau et vivant qui est Christ. C'est à ces croyants-là que Dieu adresse le « haut appel », les invitant à devenir Ses enfants. « Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers : héritiers de Dieu et cohéritiers de Christ, si toutefois nous souffrons avec lui, afin d'être glorifiés avec lui ». - Romains 8 : 17.

A l'école de Christ, l'on apprend le renoncement à soi-même, le sacrifice de soi-même inspiré par l'amour et entretenu par la dévotion. Le grand Professeur de cette école, établi par le Père pour instruire ceux qui doivent être acceptés comme les « frères » de leur Maître, fut Lui-même instruit à cette école, sous la surveillance et la direction du Père, Voici ce que les Ecritures disent à Son sujet : « Il a appris l'obéissance par tout ce qu'il a souffert; et, après avoir été élevé à la perfection. (rendu acceptable à la haute position à laquelle il a été appelé, celle de la nature divine) il est devenu l'auteur d'un salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent. » - Hébreux 5 : 8, 9.

Qui est--ce qui entre à cette école ?

Il était nécessaire que l'unique Engendré du Père, « plein de grâce et de vérité », fut éprouvé en tout point comme nous le sommes; Il devait prouver Son obéissance au Père, Sa soumission à la volonté divine à tout prix; Il devait aussi démontrer Son amour pour Son prochain, pour les humains, qu'il était venu racheter afin de les régénérer dans la suite, conformément aux dispositions prises par le Père. Il est encore nécessaire que nous, qui appartenons à la race adamique déchue mais rachetée, et qui avons été appelés à l'héritage avec Christ, nous soyons instruits et disciplinés à l'école que le Père a ouverte pour les humains invités à devenir Ses fils « participants de la nature divine » ; c'est ainsi que nous pouvons obtenir pleinement l'esprit de Christ, l'esprit de Celui qui reçut l'approbation complète du Père. En effet, la Bible nous affirme que nous sommes appelés et prédestinés par Dieu à être conformes à l'image de Son Fils, et de cette manière nous serons « rendus capables d'avoir part à l'héritage des saints dans la lumière », - comme cohéritiers dans le Royaume. - Romains 8 : 29 ; Colos. 1 : 12.

D'après ces explications, nous voyons qu'en nous unissant au Seigneur par la foi et la consécration, nous ne prétendons pas avoir notre diplôme, ni être déjà héritiers, mais nous nous considérons comme des étudiants, des disciples qui désirent être formés pour recevoir en héritage « les choses que Dieu a préparées pour ceux qui l'aiment ». Si nous croyons que ce qui précède est bien l'enseignement divin pour ce qui a trait à ce sujet, nous ne nous découragerons pas lorsque nous constaterons que, malgré nos efforts, nous faisons des choses que nous ne devrions pas faire et, d'autre part, nous n'accomplissons pas certaines choses que nous devrions accomplir, notre chair étant très imparfaite. - 1 Cor. 2 : 9 ; Rom 7 : 18.

De plus, nous devons nous rappeler que ce n'est pas notre chair qui est entrée à l'école de Christ, qui est instruite par le Maître et préparée pour le Royaume, car la chair et le sang ne peuvent hériter le Royaume de Dieu (1 Cor. 15 : 50). Si nous acceptons l'appel divin, l'offre divine d'être faits participants de la nature divine un jour, nous acceptons aussi de faire le sacrifice de notre nature terrestre de toutes manières ; nous serons alors engendrés du saint Esprit pour être de nouvelles créatures, des fils de Dieu (Jean 1 : 12). C'est la nouvelle créature, le nouvel esprit, la nouvelle volonté qui est à l'école de Christ et qui doit devenir parfaite. La nouvelle créature doit arriver à être en parfait accord avec la volonté divine et doit devenir semblable au Seigneur. Nous ne parviendrons jamais à maîtriser notre chair à

tel point qu'elle soit en parfaite harmonie avec la Loi divine, parce qu'elle est imparfaite par hérédité et par nature. Celui qui cherche la perfection dans sa chair et qui espère vivement la trouver là, a certainement peu d'espoir de parvenir à la ressemblance de Christ, de faire partie de la classe prédestinée, - d'être rendu conforme à l'image du Fils. - Rom. 8 : 29.

Il ne devrait pas être nécessaire de faire observer qu'à mesure que le nouvel esprit se développera à la ressemblance de l'Esprit de Christ, il ne ménagera aucun effort pour tenir assujetti le corps toujours porté à pécher, - pour conserver morte la volonté de la chair. Assurément, aucun fils de Dieu engendré de l'Esprit ne permettra au péché de régner dans son corps mortel. Si le péché parvenait à le maîtriser dans une certaine mesure, ce serait indépendamment de sa volonté, et seulement pour un moment; car le nouvel esprit, la nouvelle créature reconnaîtrait bientôt que la chair se relève, et la vaincrait, obtenant du magasin céleste, du magasin de la grâce, qui est Christ, la grâce et le secours promis au temps convenable.

Si cette pensée est bien comprise, elle aidera les vrais disciples à apprécier leur position réelle, et ils n'auront pas l'esprit entièrement abattu lorsqu'ils se rendront compte qu'ils ont commis une faute à cause de la faiblesse de leur chair. Ils ne se décourageront pas tant qu'ils sentiront que leur coeur n'aime pas le péché ni l'injustice, mais qu'au contraire il aime les enseignements et les principes de notre Professeur, et a un grand désir de plaire et d'être agréable au Seigneur. Cette pensée étant bien comprise, il sera facile aussi à ces disciples-là de témoigner un fervent amour à l'égard des « frères » qui sont, comme eux, disciples, élèves à cette école, et aussi de nouvelles créatures, non selon la chair, mais selon l'esprit qui inspire leurs pensées. Si donc quelqu'un voit des défauts dans la chair chez ses frères, qui eux-mêmes les désapprouvent et luttent pour s'en débarrasser, il doit penser que le mal qu'il voit chez son frère est le mal de l'ennemi de ce frère, et non le mal du frère lui-même, c'est-à-dire de la « nouvelle créature ».

Il en est bien ainsi si nous avons l'assurance que le coeur, la volonté d'un tel frère est en harmonie avec le Seigneur, avec Sa loi d'amour, et si, d'autre part, ce frère-là s'efforce journellement d'apprendre les leçons enseignées à l'école de Christ et de combattre avec succès les faiblesses de la chair.

Si une personne suit cette voie, les Ecritures disent qu'elle « marche dans la lumière » et ne trébuche pas dans les ténèbres ; elle comprendra les desseins divins et agira en harmonie

avec ceux-ci; elle verra les choses comme Dieu les voit, et comme Il les présente dans la Parole de Sa grâce. Il ne faut pas nous attendre, cependant, à ce que celui qui est attaché aux choses de ce monde soit désireux ou capable de juger le peuple consacré du Seigneur au moyen de cette lumière qui est toute d'amour, de charité, de patience, d'endurance et d'amour fraternel. Notre adversaire, « le dieu de ce monde » dirige les mondains vers les hypocrites qui se servent du nom de Christ et de Sa loi d'amour comme d'un manteau pour recouvrir leur méchanceté et leur égoïsme. En outre, Satan cherche continuellement à défigurer les termes et conditions imposés à ceux qui suivent l'école de Christ pour les rendre incompréhensibles, non seulement au monde et aux instructeurs hypocrites de la Chrétienté, mais aussi et en particulier aux véritables disciples qu'il voudrait décourager et détourner du droit chemin, leur persuadant, contrairement aux enseignements des Ecritures, qu'ils sont jugés selon la chair et non selon l'esprit.

Les véritables disciples seront donc ceux qui termineront leur carrière à l'école de Christ et qui, après avoir passé avec succès leur examen et être devenus cohéritiers de leur Seigneur, seront associés avec Lui dans l'oeuvre consistant à instruire et à bénir toutes les familles de la terre. Mais la simple entrée à cette école n'apporte pas nécessairement ces résultats. Comme notre Seigneur l'enseigne, c'est seulement en fréquentant cette école, en marchant sous la conduite du Maître, selon les instructions de Sa Parole de vérité, fidèlement et avec persévérance, que l'on peut atteindre le but proposé à cette école. Nous avons néanmoins le privilège de nous rendre compte, à chaque étape de notre voyage ici-bas, si nous avons fait des progrès, c'est-à-dire si nous connaissons de mieux en mieux la vérité et si celle-ci nous affranchit de plus en plus. Nous ne devons pas nous attendre à obtenir instantanément la connaissance et la liberté.

La lumière de la vérité, produite par la lampe de la Parole de Dieu, a pour effet de briser les chaînes de la superstition et de donner la liberté aux gens. Mais l'effet de cette lumière est incertain pour ceux qui ne sont pas élèves à l'école de Christ. A certaines personnes, la liberté et la lumière de la connaissance sont susceptibles d'apporter autant de malheurs que de bénédictions, les conduisant souvent à l'arrogance, à la présomption, à la méchanceté, à l'orgueil, aux querelles, au mécontentement et au malheur en général. Ces conséquences fâcheuses ne surviennent qu'à ceux qui n'ont été rendus libres que sous quelques rapports, et qui restent liés à d'autres égards. C'est là la condition dans laquelle se trouve le monde civilisé d'aujourd'hui et la plus grande partie de l'église nominale.

Mais les vrais disciples, ceux qui sont attentifs à la Parole du grand Instructeur, et qui continuent de demeurer Ses élèves, sont libérés non seulement de la superstition et de l'ignorance, mais aussi de l'esclavage du péché. Ils sont ainsi en mesure de comprendre leurs faiblesses naturelles et leurs imperfections, et d'apprécier correctement la pensée divine - la Vérité. Par conséquent, leur liberté est une liberté qui bénit plutôt que de faire du mal ; elle fait naître l'humilité au lieu de l'orgueil et de l'arrogance ; elle apporte la patience au lieu de la colère; elle produit la générosité et la bienveillance au lieu de la rancune et de l'égoïsme; elle procure la joie et la paix au lieu du mécontentement et de l'amertume d'esprit. Vraiment, le Fils seul peut nous affranchir ainsi.

Cependant notre liberté, rappelons-le, n'est pas une liberté de la chair, mais une liberté du coeur, de l'esprit, de la volonté ; c'est la liberté de la nouvelle Créature. Mais cette liberté est forcément incomplète aussi longtemps que nous possédons ce trésor dans un vase de terre, aussi longtemps que la nouvelle Créature doit agir par le moyen de son corps charnel imparfait. Ces « frères » de Christ, ces « fils du Très-Haut » ne seront libres d'une manière absolue que lorsqu'ils auront part à la première résurrection. - Psaume 17 : 15.

« Vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez »

Notre Seigneur dit que ceux qui commettent le péché, sont les esclaves du péché, et ne sont pas libres. L'Apôtre Jean déclare : « Celui qui pêche est du diable », et pourtant il dit aussi : « Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous » (I Jean 3 : 8 ; 1 : 8). Comment pouvons-nous donc harmoniser ces deux textes opposés l'un à l'autre, et comprendre ces paroles de l'Écriture : « Etant donc affranchis du péché, vous êtes devenus les esclaves de la justice » ? - Romains 6 : 18.

Nous répondrons que, d'après les Écritures, aucun péché n'est imputé au nouvel esprit, et aucune perfection n'est attribuée en justice à notre corps déchu. Il est bon de garder à l'esprit ces deux vérités en étudiant ce sujet. La nouvelle créature, que Dieu a engendrée, et dont la chair est considérée comme morte, est représentée par le nouvel esprit. Elle ne peut pas pécher, car, dans son essence en tant que « semence ou germe implanté par la vérité, « l'Esprit de vérité », elle est opposée au péché (Jacques 1 : 18). Cette nouvelle créature est si bien en accord avec la justice, tellement pénétrée de l'Esprit du Seigneur, de l'Esprit de sainteté, qu'elle trouve son plaisir dans la sainteté et non dans le péché; et il doit en être ainsi aussi longtemps que cette condition d'engendrement ou de possession du saint Esprit

est maintenue. « Quiconque est engendré de Dieu ne pratique pas le péché (volontairement ne l'approuve pas et ne prend pas plaisir à le commettre), parce que la semence de Dieu demeure en lui a (c'est-à-dire la sainte semence de la vérité, l'Esprit de vérité par lequel il a été engendré) et parce que « le malin ne le touche pas », 1 Jean 3 : 9 ; 5 ; 18.

Aussi longtemps que le cœur (l'esprit, la volonté) est saint, en harmonie avec Dieu et la justice, en d'autres termes, aussi longtemps que la semence de notre engendrement. l'esprit de la vérité, l'esprit de sainteté demeure en nous, le nouvel esprit ne peut pas approuver le péché ; il doit être son ennemi, et il le sera. Même si la plupart des luttes que nous avons à mener le sont contre les membres de notre nature humaine faible et déçue et contre leurs appétits et leurs désirs néanmoins, en tant que « nouvelles créatures », nous sommes séparés et distincts de la chair. Les faiblesses et les imperfections de la chair ne sont pas imputées à la nouvelle créature en Christ Jésus, mais sont tenues pour couvertes, cachées sous le mérite du sacrifice rédempteur de notre Seigneur.

Ainsi, notre chair, à cause des faiblesses provenant de la chute et à cause du mal dont elle est entourée, ne peut en aucune façon parvenir à se conduire suivant le modèle placé devant elle par la Loi divine, malgré tous ses efforts pour se soumettre à cette Loi. Mais, en tant que nouvelles créatures, nous avons la promesse des Ecritures que « la justice de la loi est accomplie en nous [« nouvelles créatures »] qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit (Rom. 8 : 4). En d'autres termes, nous accomplissons la loi, comme nouvelles créatures, en résistant journallement du mieux que nous pouvons, et avec l'aide divine, aux influences séductrices de la chair, et en marchant, non pas évidemment à la hauteur des exigences de l'esprit, mais dans les traces de notre grand Maître, afin que, grâce à Son secours et à Son aide, nous puissions parvenir à nous former un merveilleux caractère comme « nouvelles créatures ». Le Père Céleste pourra alors nous accepter comme de véritables copies de Son Fils bien-aimé.

Par contre, celui qui, après être devenu une nouvelle créature, s'engage volontairement, de plein gré dans la voie du péché, et vit selon la chair, prouve par cela que la semence de vérité, par laquelle il avait été engendré, a péri; car tant que cette semence demeure en lui, il ne peut pécher volontairement. - 1 Jean 3 : 9.

Deux maisons de fils de Dieu

Ceux qui sont esclaves du péché, qui n'ont pas été réellement affranchis et qui n'ont donc pas été reçus dans la famille de Dieu, peuvent quelquefois être utilisés, pendant un certain temps, dans les conditions actuelles, comme des serviteurs travaillant à l'accomplissement du Plan de Dieu. Par exemple, Dieu se sert parfois, pour faire avancer Son oeuvre, de la colère de l'homme et de l'opposition de Satan. Dieu ne veut cependant pas que le péché se commette éternellement et que les esclaves du mal vivent à toujours. Car, finalement, les seuls êtres qui auront le privilège d'exister seront les Fils de Dieu. Pour éviter toute équivoque, il est bon de se souvenir qu'il y a deux classes de Fils de Dieu.

1- Les Fils de Dieu de l'âge évangélique, engendrés du Père pour devenir cohéritiers et « frères » de Jésus-Christ, notre Seigneur. Ils sont appelés l'Eglise des premiers-nés, l'héritière de toutes choses. « Nous sommes [ainsi] dès à présent enfants de Dieu ». Cette maison de fils engendrés à la nature spirituelle est bientôt complète; quand elle le sera, il n'y sera plus jamais admis de nouveaux membres.

2- Une autre maison de fils commencera bientôt à s'édifier, car nous savons que notre Seigneur Jésus-Christ deviendra le Père des humains et qu'Il donnera la vie au monde, à tous ceux qui accepteront ce don de Dieu et se soumettront aux termes et conditions de la nouvelle Alliance, pendant le Millénium. Ces humains obéissants seront les fils de la seconde résurrection, tandis que les membres de l'Eglise seront les Fils de la première résurrection, c'est-à-dire les Premiers-nés. L'Apôtre, faisant allusion à ces humains qui seront engendrés pendant l'Age Millénaire et qui ne seront pleinement fils qu'à leur naissance, à la fin de cet âge-là, déclare qu'ils seront, eux aussi, délivrés de « la servitude de la corruption [la mort], pour avoir part à la liberté glorieuse des enfants de Dieu » ; ils seront libérés du péché, de la mort, des gémissements, des cris, des afflictions, etc. Ils auront part à cette délivrance et à cette liberté, ils hériteront les privilèges communs à tous les Fils de Dieu et, en supplément, ils recevront l'héritage terrestre. Ils auront en partage la « possession acquise » par Christ pour eux au moyen de Son grand sacrifice. -Rom 8 : 21-23.

Ceux des humains qui auront part sur la terre aux bienfaits du rétablissement, seront ainsi des fils de Christ. Le Seigneur acheta leur vie et leur donnera ce qui fut perdu en Adam et qu'il racheta au prix de Sa propre vie. Mais cela n'implique pas que ces humains n'aient pas également l'Eternel comme Père en fin de compte. Au contraire, la coutume pratiquée en Israël et servant de figure nous met tout à fait au clair sur ce point. Tous les Israélites, en effet, furent toujours reconnus comme les enfants d'Abraham, les enfants d'Israël et les

enfants de Jacob.

Mais la pensée essentielle que nous voudrions graver dans l'esprit de nos lecteurs, est que tous ceux qui seront reconnus par Dieu comme Ses Fils ou Ses enfants à quelque époque que ce soit doivent être affranchis du péché par le Fils unique de Dieu, le Médiateur. Ceux-là seront les seuls qui auront été rendus réellement libres.

W. T. 2438 - 1899.